

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 25 JANVIER 2012

Présents : M. Colino, Mme Delaunay, M. Boilay, M. Blin, M. Bernier, M. Courant, Mme Duvelleroy, M. Bouillon, Mme Legoupil, Mme Lebigot, M. Crave, Mme Martin Calderon.

Absents excusés : M. Forant, M. Delaunay.

Sylvain Colino ouvre la séance, il constate que le quorum est atteint et informe le conseil des pouvoirs donnés par Johann Delaunay à Martine Delaunay et par Christophe Forant à Gaëtan Crave.

Il présente le procès verbal de la séance du 14 décembre 2011 au conseil municipal qui l'approuve à l'unanimité.

1. Réfection des terrains de tennis – ouverture de crédits.

Monsieur le maire rappelle le projet de réfection des deux courts de tennis ainsi que la subvention de 700 euros qui a été obtenue pour ces travaux. Il présente les différents devis établis à cet effet.

Deux solutions techniques sont possibles : la rénovation du béton, moins onéreuse ou l'installation d'une pelouse synthétique, plus chère mais plus durable.

Le conseil municipal, considérant les finances de la commune, opte pour la rénovation du béton sachant qu'il est actuellement impossible d'utiliser les terrains en l'état. L'entreprise Alibert est retenue (montant des travaux : 8 252.40 € TTC).

Afin de réaliser les travaux au plus vite, le conseil municipal ouvre les crédits nécessaires à leur paiement.

2. Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (33/35^{ème})

Martine Delaunay informe le conseil municipal qu'après une année complète de fonctionnement de la salle il s'avère que des heures complémentaires doivent régulièrement être payées à l'agent chargé de l'entretien de ce local. Elle propose donc de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet (33/35^{ème}) à compter du 1^{er} février 2012 afin de régulariser cette situation. Le conseil municipal vote à l'unanimité pour la création de ce poste.

3. Voirie – aménagements de sécurité dans le bourg – demandes de subvention

Suite à la dernière commission voirie, Daniel Blin a fait réaliser des devis selon ce qui avait été décidé à savoir création de deux passages piétons surélevés pour ralentir les véhicules et sécuriser la circulation des piétons. Les devis de ces travaux se montent pour l'un à 10 021.76 € TTC et pour l'autre à 9 478.78 €TTC. Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention d'une part au titre des amendes de police et d'autre part au titre des travaux d'intérêt local (réserve parlementaire).

4. Voirie – chemin de Vaillande – demande de subvention

Le conseil municipal décide de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour la réalisation d'une bande de roulement permettant aux piétons d'emprunter le chemin de Vaillande en toute sécurité.

5. Questions diverses

Monsieur le maire rappelle que des bordures de trottoirs avaient été endommagées place de l'église par un transporteur. L'assurance de celui-ci prend en charge la totalité des réparations pour un montant de 997.46 euros. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette indemnisation et autorise l'encaissement de la recette correspondante.

La séance est levée à 22h45.